



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 16084

Texte de la question

M. Paul-Henri Cugnenc attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la nécessité de transmettre aux jeunes générations l'esprit de service et d'attachement à la nation. Parmi les temps forts de l'histoire de notre pays figure évidemment celui de la Résistance lors du dernier conflit mondial. C'est pourquoi l'initiative présentée, par le comité de coordination de la Résistance et de la déportation à l'occasion du cinquantième de la première réunion du Comité national de la Résistance, de réserver une journée nationale de la Résistance mérite certainement toute notre attention. Cet esprit tout à la fois d'appartenance à la nation et de volonté d'indépendance et de liberté peut se retrouver dans les préoccupations des jeunes d'aujourd'hui. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La transmission de la mémoire de la Résistance est un des axes majeurs de la politique de la mémoire que le secrétaire d'Etat aux anciens combattants entend conduire. Il est, en effet, important que le message de courage et de civisme légué par le général de Gaulle et par les résistants soit conservé, puis connu et compris des jeunes générations. Il s'agit d'un impératif républicain auquel le Gouvernement entend veiller tout particulièrement. Plusieurs actions seront poursuivies ou engagées à cette fin. Le soutien apporté à la Fondation de la Résistance est une des illustrations importantes de cette volonté. L'augmentation de sa dotation et l'attribution de nouveaux locaux doivent lui permettre d'accomplir sa mission dans les meilleures conditions. Des initiatives tournées directement vers les jeunes doivent aussi être prises. S'agissant de l'institution d'une journée de la Résistance, cette suggestion, qui mérite une grande attention, suppose, au préalable, un accord de l'ensemble des associations concernées. Toutefois, le secrétaire d'Etat tient à préciser qu'à l'occasion de la réunion du Haut Conseil de la mémoire combattante, le Président de la République a fait part de sa décision de marquer avec force le 60e anniversaire de la réunion du Conseil national de la Résistance, le 27 mai 1943, en présidant ce même jour une cérémonie à Paris. Par ailleurs, cette année sera marquée par un programme commémoratif particulièrement dense, avec le 60e anniversaire des événements de l'année 1943, année de la libération des premiers territoires jalonnée d'étapes déterminantes dans l'histoire de la Résistance.

Données clés

Auteur : [M. Paul-Henri Cugnenc](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16084

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2003, page 2600

Réponse publiée le : 16 juin 2003, page 4756